



Villejust Informations

A la Une...

CEREMONIE DU 8 MAI SOUS LE SOLEIL !

C'est en effet sous le soleil que la cérémonie annuelle de la victoire du 8 Mai 1945 s'est déroulée à Villejust.

Un anniversaire qui rassemble les citoyens du côté du monument aux morts où la fanfare de Villebon s'est à nouveau chargée de la partie musicale de cette cérémonie.

Le 8 Mai 1945, fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, a été commémoré en présence de Monsieur le Maire, entouré de nombreux élus, des représentants des Corps constitués, des Associations d'Anciens Combattants, des porte-drapeaux et de la fanfare de Villebon.

Chaque personne présente ce dimanche a donc eu une pensée émue pour les libérateurs de la France et les victimes du conflit : les combattants en uniforme opérant sur les champs de bataille, les forces françaises libres constituées auprès du Général De Gaulle pour poursuivre le combat, les Résistants engagés contre l'occupant, les Alliés venus parfois du bout du monde exprimer leur fidélité aux valeurs universelles de paix, de liberté et de fraternité. Ils étaient 19 pays en plus de la France à s'engager dans cette guerre meurtrière.

Enfin, c'est sous ce joli soleil et par une température des plus clémentes que le cortège a rejoint la Mairie pour y prendre le verre de l'amitié... **agréable moment de partage attendu de tous !**



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 5
Cadre de vie	5 à 6
Associations	7 à 15
Informations pratiques	16

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



**FERMETURES
EXCEPTIONNELLES**

En raison des jours fériés à venir, l'ensemble des services municipaux seront fermés :

- Le jeudi 14 juillet 2016 – *Fête Nationale*
- Le lundi 15 août 2016 – *Assomption*

Pendant la période estivale, les services administratifs de la mairie seront fermés :

- Les samedis 9, 16, 23 et 30 juillet 2016
- Les samedis 6, 13 et 20 août 2016

La Bibliothèque Municipale sera fermée :

- Du lundi 4 juillet au samedi 23 juillet 2016 inclus
- Pas de permanences assurées par les bénévoles le samedi en juillet et août (sauf le 2 juillet)*

NAVETTE MARCHÉ DE LONGJUMEAU

Comme tous les ans, le service de navette du mercredi matin pour le marché de Longjumeau sera interrompu au mois d'août.

La dernière navette sera effectuée le **mercredi 27 juillet prochain**.

Le service ne sera donc pas assuré les mercredi 3, 10 et 17 août 2016

La navette reprendra le **mercredi 24 août**.



LE MEDIATEUR FAMILIAL : Consultant en affaires sociales et familiales

La médiation familiale accompagne les personnes en situation de crise ou de rupture familiale, comme :

- . Les difficultés au sein du couple, dans les relations parents/enfants et grands-parents/petits-enfants
- . Les problèmes de succession, donations, indivisions
- . Les situations d'endettement, les difficultés de maîtrise d'un budget
- . Les projets de curatelle, de tutelle
- . Les cas de solitude et les situations où l'on ressent le besoin d'échanger sur un problème

Une solution négociée peut être trouvée dans la plupart des conflits en vue de :

- . Rétablir le dialogue dans le respect réciproque
- . Aider les couples à rechercher des solutions sur mesure adaptées aux besoins particuliers de chacun et de l'intérêt des enfants
- . Trouver des accords qui pourront être homologués par le Juge aux Affaires Familiales et auront valeur d'une décision de justice



Pierre-François CLEVY, praticien de la conciliation et titulaire du diplôme d'Etat de Médiateur Familial a été habilité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette pour recevoir toute personne qui souhaite le consulter.

Ses interventions, soumises à la déontologie de la médiation familiale, sont confidentielles et gratuites.



En Mairie de Villebon, sur rendez-vous
Tél. : 01 69 93 49 00 (Mairie) ou 01 60 10 45 44
pierrefrancoisclevy@hotmail.fr



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016 (EXTRAIT)

Constitution du Jury d'Assises

Après tirage au sort, les personnes suivantes, remplissant les conditions d'âge et d'inscription sur la liste électorale de la commune ont été retenues :

- MARCOVICI André, Henri	N° électeur 380	- PEREIRA Nathalie, Marina	N° électeur 576
- HANSEL Régine, Sophie, Raymonde	N° électeur 261	- VASSEUR GUILLOIN Paulette	N° électeur 563
- CHINAULT Marcel, Roger, Maurice	N° électeur 119	- JAN Sébastien, Daniel, François	N° électeur 362

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ADOPTER l'affectation des résultats de l'exercice 2015 de la Commune tels que présentés par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le Compte de Gestion définitif de la Commune établi par Madame l'Inspecteur Divisionnaire pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le Compte Administratif de l'Assainissement pour l'année 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire

AFFECTER le solde soit 678.676,56 € à la section d'exploitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ADOPTER l'affectation des résultats de l'exercice 2015 de l'Assainissement tels que présentés par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le Compte de Gestion définitif de l'Assainissement établi par Madame l'Inspecteur Divisionnaire pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

VOTER les taux tels que définis ci-dessous :

. Taxe d'Habitation	8,80 %
. Taxe Foncier Bâti	12,50 %
. Taxe Foncier Non Bâti	44,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

VOTER le Budget Primitif de la Commune 2016 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 tel que présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention

ADOPTER le taux de la redevance d'assainissement à 0,39 €/m³ pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

VOTER le Budget Primitif de l'Assainissement 2016 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 tel que présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

INSCRIRE le montant de la cotisation au SIAHVV pour l'année 2016 sur le budget principal de la Commune, soit 30.674,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER les nouveaux statuts du SIAHVV tels qu'adoptés par délibération du Comité Syndical le 18 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPORTER une aide financière au SDIS de l'Essonne dans le cadre de l'école ouverte, au dispositif appelé « pompiers juniors » d'un montant de 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ALLOUER à l'association « La Troupe des Zicos » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2.352,20 € pour faire suite à la représentation du spectacle musical « La Fête des Zicos » présenté du 20 au 24 novembre 2015 au Complexe des 2 Lacs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le litige opposant la Société CITIC à la Commune de Villejust, requête n° 1601063-3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le litige opposant la Société CITIC à la Commune de Villejust, requête n° 1601039-3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

MODIFIER les délibérations relatives aux seuils des marchés publics conformément à la mise en place des nouveaux seuils applicables depuis le 1er janvier 2016

MODIFIER le Règlement Intérieur des Marchés Publics en conséquence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

DESIGNER les délégués représentant le Conseil Municipal à la CLECT comme suit :

- Délégué Titulaire : ARMAND-BARBAZA Sylvie - Délégué Suppléant : ARMAND Isabelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

SOLLICITER pour la réalisation d'opérations communales programmées pour un montant de 231.254,14 €, l'octroi d'une aide financière d'un montant de 65.000,00 € dans le cadre du plan de relance de l'investissement des collectivités essoniennes auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

SOLLICITER de l'Etat une subvention au taux maximum pour le renforcement du système de vidéo-protection au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER les termes du projet de fonctionnement du RAM intercommunal tel qu'annexé à la délibération

DENOMMER le Relais d'Assistants Maternels intercommunal « RAM INTERCOMMUNAL DU MOULIN »



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016 (EXTRAIT) - SUITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER Monsieur le Maire à créer un poste d'Animateur Territorial à temps complet à compter de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention

RESERVER 4 berceaux auprès de la crèche Inter-Entreprises « Câlines Matins »

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

CREER un Comité Consultatif du Logement Social pour la durée du présent mandat municipal, selon les modalités prévues à l'article L2142-2 du CGCT

APPROUVER la composition, l'objet et les règles du CCLS tels qu'ils figurent dans le Règlement annexé à la présente délibération

APPROUVER la composition comme suit :

- . 1 citoyen (administré de la commune non élu) désigné par le Maire après avoir recueilli son accord
- . 2 membres du CCAS (non élus au Conseil Municipal) désignés par le Maire après avoir recueilli leurs accords
- . 3 élus municipaux désignés par le Maire dont 1 fera office de Secrétaire du CCLS

DESIGNER Monsieur le Maire comme Président de droit du CCLS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

CREER un Comité Consultatif d'attribution des Places en Crèche pour la durée du présent mandat municipal, selon les modalités prévues à l'article L2142-2 du CGCT

APPROUVER la composition, le fonctionnement et les critères du CCPC

APPROUVER la composition comme suit :

- . 1 citoyen (administré de la commune non élu) désigné par le Maire après avoir recueilli son accord
- . 2 membres du CCAS (non élus au Conseil Municipal) désignés par le Maire après avoir recueilli leurs accords
- . 3 élus municipaux désignés par le Maire dont 1 fera office de Secrétaire du CCPC

DESIGNER Monsieur le Maire comme Président de droit du CCPC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER la création d'une Police Municipale

METTRE EN ŒUVRE les moyens nécessaires à la création et au fonctionnement de ce service

INFORMATIONS :

- Communauté Paris-Saclay : Renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale

Monsieur TRICKOVSKI rappelle de la possibilité pour le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale selon la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 « MAPTAM » et le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L5211-9-2 III alinéa 2

Monsieur TRICKOVSKI informe donc les membres présents que Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay renonce au transfert des pouvoirs de police suivants :

- Collecte des déchets ménagers
- Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement sur voirie
- Délivrance des autorisations de stationnement aux taxis
- Lutte contre l'habitat indigne

- Communauté Paris-Saclay : Adhésion à la Mission Locale des Ulis

Monsieur TRICKOVSKI informe que la Communauté Paris-Saclay se substitue à la commune pour l'adhésion et la désignation des représentants au sein de la Mission Locale

- Communauté Paris-Saclay : Représentants de la Commune aux Commissions

- Monsieur TRICKOVSKI rappelle les représentants de la Commune aux Commissions de la Communauté Paris-Saclay :
- Aménagement et attractivité territoriale/Habitat et Logement/ Gens du Voyage/Numérique/Urbanisme : Didier MEZIERES/Pierre CAMBON
 - Développement Economique/ZAE/Recherche/Innovation/Emploi/Insertion : Igor TRICKOVSKI
 - Développement Durable/Transition Energétique/Hydraulique/Agriculture/Protection de l'Environnement : Sauveur CONCORDIA
 - Finances/Schéma de Mutualisation/Ressources Humaines/Services aux Petites Communes : Sylvie ARMAND-BARBAZA
 - Politique de la Ville/Santé/Affaires Sociales : Isabelle ARMAND/Cécile CUNY
 - Culture/Sport/Communication/Tourisme et Patrimoine : Estelle QUADJOVIE/Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
 - Mobilités/Bâtiments/Voiries/Collecte et Traitement des Déchets : Serge PLUMERAND/Igor TRICKOVSKI

- Education Nationale : Pont de l'Ascension

Suite à la réforme du calendrier scolaire, le Ministère de l'Education Nationale a généralisé le pont de l'Ascension.

Par conséquent, le vendredi 6 mai 2016, les écoles maternelle et élémentaires étaient fermées.

La municipalité consciente de la gêne occasionnée envisageait l'ouverture de l'ALSH si au moins 10 enfants inscrits.

Monsieur le Maire informe qu'un questionnaire a été distribué aux parents et que seuls 4 enfants étaient inscrits à l'ALSH. Suite à cela, il a été décidé de ne pas ouvrir l'ALSH le vendredi 6 mai 2016.

- Recrutement emplois saisonniers : Eté 2016

- Recrutements :

Le Maire informe que comme chaque année, la Commune recrute des saisonniers pour la période d'été.

Monsieur le Maire informe également qu'il souhaite recruter un Rédacteur Territorial (Catégorie B) dès le 1er septembre 2016.

Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet

www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay fait circuler le Bus Régional de la Création d'entreprise sur son territoire du 6 au 10 juin 2016 et du 27 juin au 1^{er} juillet 2016.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'associe à la Boutique de Gestion Paris Île-de-France (BGE PaRIF) pour permettre à ses habitants de bénéficier du dispositif du Bus Régional de la Création d'entreprise.

Cet outil original de sensibilisation à l'entreprenariat est destiné, plus particulièrement, aux personnes éloignées des structures d'accompagnement. Il s'adressera directement à elles, en circulant **du 6 au 10 juin** et **du 27 juin au 1^{er} juillet 2016** sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Les habitants pourront ainsi rencontrer les conseillers de l'agglomération, de la BGE PaRIF et d'autres experts de la création, afin d'être guidés dans leurs démarches, d'obtenir de la documentation et des informations pratiques.

Les créateurs en herbe et les jeunes entrepreneurs pourront également participer à de nombreux ateliers thématiques sur la création et le développement d'une entreprise.

Programme complet sur paris-saclay.com/bus-creation-entreprise/

CARTES SCOL'R , IMAGINE'R ET SCOLAIRE BUS LIGNES REGULIERES (CARTE OPTILE)



Transports Scolaires

Pour rappel

Un **circuit spécial scolaire** est un moyen de transport mis en place par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) proposé aux élèves pour rejoindre leur établissement scolaire, lorsqu'aucun autre transport régulier n'existe. Ce circuit est uniquement réservé aux élèves inscrits, et fonctionne pour un aller-retour par jour entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire fréquenté. La carte distribuée aux élèves inscrits est la **carte Scol'R**.

Une **ligne régulière** est un autre mode de transport (gérée par la RATP ou les sociétés de transport) permettant d'acheminer les élèves vers leur établissement scolaire, mais pouvant être empruntée par tout usager (actif, étudiant, etc.). Toutefois, certains services de cette ligne régulière peuvent fonctionner aux horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires desservis. Les titres de transport utilisés sur ce type de ligne sont la **carte Imagine'R** ou la **carte scolaire bus lignes régulières (Optile)** (se rapprocher de la société de transport pour déterminer le titre adéquat à chaque situation).

Des aides pour les familles

Cette prise en charge financière par le STIF et le Conseil Départemental permet de ne laisser que 10% de la dépense aux familles.

Attention, l'aide départementale ne concerne, à compter de la rentrée 2016-2017, que les élèves en maternelle, élémentaire et les collégiens (boursiers ou non boursiers) essonniers.

Carte Scol'R

Concrètement, quelle que soit la distance entre le domicile et l'établissement scolaire, la participation par enfant est de 119€ sauf pour les enfants en situation de handicap qui bénéficient d'une gratuité totale et les élèves boursiers qui bénéficient d'un tarif unique de 25€.

La Commune de VILLEJUST subventionne cette dépense à hauteur de 80€ sauf pour les élèves boursiers sous forme de remboursement aux familles après règlement.

Rappel : le coût réel des frais de transport s'élève à, en moyenne, 1200 euros par élève et par an. Le STIF et le Conseil départemental prennent donc en charge près de 90% du coût total.

Carte Imagine'R Scolaire et Etudiant/Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (Optile)

Sur présentation de différents documents justificatifs auprès du Service Scolaire, la Commune de VILLEJUST subventionne les dépenses correspondantes (quelque soit le montant dépensé) à hauteur de 70€ sauf pour les élèves boursiers sous forme de remboursement aux familles après règlement.

Imagine'R permet de se déplacer dans tous les transports publics d'Ile-de-France (bus, RER, etc). Elle ne donne cependant pas l'accès à Orlyval et pour **Imagine'R Scolaire** à Filéo.

Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (Optile) est réservée aux scolaires de la 6^{ème} au baccalauréat. Elle permet uniquement un aller-retour par jour de classe sur la ligne choisie et les arrêts de montée et descente.



COLLECTE DES DECHETS : RAPPEL IMPORTANT



Les ramassages ont lieu y compris les jours fériés, à l'exception du 1er mai.

Pour les collectes du lundi et jeudi matin (ordures ménagères) ou vendredi matin (encombrants), les conteneurs ou les encombrants doivent être sortis la veille au soir au plus tôt à 20h ou au plus tard à 6h du matin le jour de la collecte.

Pour les collectes du mardi après-midi (déchets végétaux) ou vendredi après-midi (déchets recyclables), les conteneurs ou sacs végétaux doivent être sortis la veille au soir au plus tôt à 20h ou au plus tard à 12h le jour de la collecte.

Les conteneurs doivent être rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée ou au plus tard le soir du jour de la collecte.

Dans le cas où des déchets non conformes ou en quantités supérieures aux quantités acceptées sont présentés à la collecte, les agents sont tenus d'en refuser leur ramassage.

Dans le cas où les conteneurs, encombrants ou sacs végétaux sont présentés après le passage de la benne ou si des travaux ou un stationnement de véhicule empêchent le passage de la benne, il n'y a pas de nouveau passage de la benne.

Les déchets doivent être rentrés et présentés lors de la prochaine collecte pour des raisons de sécurité, de salubrité publique et pour le bien de tous (odeurs nauséabondes notamment des déchets verts).

DECHETERIE DU SIOM : RAPPEL DU FONCTIONNEMENT



Adresse : Avenue des Deux Lacs 91140 VILLEJUST

Du lundi au samedi de 9h à 17h45 sans interruption.

Le dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45.

(Fermeture le 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 14 Juillet, 15 Août et 25 Décembre)

La déchèterie du SIOM est exclusivement réservée aux foyers du territoire SIOM et du SIRM.

L'ACCÈS EST STRICTEMENT INTERDIT AUX PROFESSIONNELS.

Un badge d'accès vous est remis lors de votre 1^{er} passage sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

5 passages par mois sont autorisés et UN SEUL passage le week-end (en raison de l'affluence). Dépôts maximum : 1 m³ par jour de déchets, 2 m³ pour les végétaux et 5 m³ de déchets par mois et par badge.

Déchets interdits :

Amiante, fibres-ciment, pneus, déchets radioactifs, explosifs, ordures ménagères... (liste non exhaustive)



DES TROTTOIRS ENTRETENUS : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La commune et les agents municipaux font leur maximum pour que les trottoirs comme les voiries soient entretenus du mieux possible, par un nettoyage et un désherbage régulier.

Mais cet entretien ne peut être optimal que s'il est partagé avec tous les riverains. En effet, il appartient à chacun, devant son domicile, d'assurer la propreté et l'entretien notamment concernant le désherbage à la jointure du revêtement du trottoir et la limite de propriété. On évite ainsi un mauvais entretien de trottoirs qui peut causer des troubles de voisinage, voire des accidents.

N'oublions pas que les trottoirs sont des voies publiques que l'on doit laisser libres d'entraves aux allers et venues des passants. Alors, pensons aux parents avec des poussettes, aux personnes à mobilité réduite ou à nos aînés qui peuvent avoir des difficultés à se déplacer et faisons en sorte d'avoir toujours des trottoirs dégagés et bien entretenus.

Avec quelques petits gestes simples, nous pouvons tous contribuer à améliorer le « vivre ensemble » et faire de Villejust une commune toujours plus agréable à vivre.



REGARDS EN ARRIERE



VERDUN, c'était il y a 100 ans !

Dans le cadre de la commémoration internationale du centenaire de la bataille de Verdun, nous vous proposons un bref historique de la carrière militaire des 3 Villejustiens tués lors de celle-ci. En annexe, vous trouverez la liste des mobilisés de 1914 à 1919. Si vous souhaitez nous aider à compléter ce document (photos, lettres, etc.), n'hésitez pas à nous contacter.

Pour *Regards en arrière* : F. Gravier, I. Vidarte-Perez, A. Dugeai et T. Etienne



Henri DENIS, né à Villejust le 31/10/1896 de parents cultivateurs, **Henri Modeste DENIS** et **Louise Angéline LASNIER**, est mobilisé le 12/04/1915 au 146^{ème} RI (Régiment d'Infanterie). Il passe au 143^{ème} RI le 09/12/1915, puis au 12^{ème} RI le 25/03/1916. La bataille de Verdun est déjà commencée, son régiment y participe à compter du 19/05/1916.

Henri DENIS est tué le **03/08/1916** à 6h du matin, près du bois de Béthelainville, il n'a pas encore 20 ans.

Inhumé dans un premier temps au cimetière de Dombasle, son corps sera rapatrié par sa famille au cimetière de Villejust le 30/03/1921. Selon l'historique du 12^{ème} RI :

« Après un court séjour de rafraîchissement à Vitry-le-François, le 12^{ème} RI est appelé par alerte le 19 mai, à l'honneur de défendre la place de Verdun. A partir de cette date jusqu'au 25 août 1917, il fera partie de la glorieuse 2^{ème} Armée qui sera successivement commandée par les généraux Pétain, Nivelle et Guillaumat. »

« Le 1^{er} août, le 3^{ème} Bataillon est en réserve au Bois de Béthelainville, la journée est occupée à la construction des cahutes et des boyaux d'approche destinés à avancer la ligne des avant postes (2 blessés et 2 évacués). Le 2 août, mêmes dispositions et mêmes travaux. Bombardement du Bois de Béthelainville par des obus de 105 et 150. Nombreux tués et blessés. Le 3 août, Pendant la nuit, 4 intrusions de grenadiers ennemis en avant de nos boyaux avancés sont repoussées par nos quetteurs et nos grenadiers. 4 tués, 25 blessés et 4 évacués. »

En février 1915, 2 autres Villejustiens sont déclarés « bons pour le service » en même temps que lui. Ils survivront au conflit.

Maurice HEBERT est cité à l'ordre du régiment :

« Bon soldat, a accompli ses fonctions de tireur avec calme et courage, particulièrement dans la période du 12 septembre au 13 octobre 1918. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Marius JOUANNEAUD, l'est 2 fois ; lors de la bataille de Verdun le 27/07/1916 et le 20/11/1918 dans la Somme :

« Mitrailleur d'un dévouement et d'un courage exemplaires. Très belle conduite aux combats de Juin 1916. »

« Chef de pièce a fait preuve de courage et d'endurance pendant la progression du 10 au 16 octobre 1918. A assuré avec un homme le service d'une pièce pendant la contre-attaque du 19 octobre 1918. Croix de guerre avec deux étoiles de bronze. »

Originaire de Carteret dans la Manche, **Joseph FLOCH** est né le 09/03/1888 d'un père terrassier, **Guillaume** et de **Anne Marie LE FOLL**, ménagère. Il se marie à Villejust le 09/08/1909 avec **Louise FOIX**. Il est coiffeur à Orsay en 1908 selon son recensement militaire et effectue son service d'octobre 1910 à septembre 1912

au 10^{ème} Régiment d'Infanterie. Il est mobilisé le 02/08/1914 au 101^{ème} RI, jusqu'au jour de son décès.

Joseph FLOCH est cité à l'ordre du régiment le 25/12/1915 et Il reçoit la Croix de Guerre à cette occasion.

« A eu une belle conduite pendant les combats de Champien, se proposant volontairement pour effectuer des patrouilles de liaisons. »

Tué le 01/06/1916 dans le secteur de **Tavannes** à l'Est de Verdun, il est inhumé à la nécropole nationale de Douaumont (Tombe n° 8407). Dans l'historique du 101^{ème} RI, on lit :

« Le 1^{er} juin, à 8 heures, l'ennemi, qui a lancé une forte attaque sur notre gauche au Saillant d'Hardaumont, a réussi à y prendre pied et occupe la voie ferrée au nord de l'Étang-de-Vaux. A la même heure, une première attaque est dirigée vers nos lignes. Elle est repoussée par les braves poilus de la 3^{ème} Compagnie du 101^{ème}. A 9 h 30, une seconde attaque est encore enrayée. A 10 heures, les Allemands essayent de prendre nos positions ; ils sont encore repoussés, mais ne tardent pas à occuper notre retranchement et de là, menacent sérieusement la 3^{ème} Compagnie. Celle-ci fait des prodiges ; écrasés par le tir de l'artillerie et devant faire face à des forces supérieures, elle lutte sans défaillance, avec une rare énergie, exécutant scrupuleusement l'ordre donné : **Ne pas reculer d'un pouce sous aucun prétexte !** Mais à 15 h 30, elle succombe à son tour sous le nombre (tous les officiers et sous-officiers sont blessés). La compagnie de la Digue est enlevée à la même heure, noyée sous le flot grossissant des ennemis qui, tenant le Saillant d'Hardaumont, ont pu la prendre à revers. Les contre-attaques dirigées dans la soirée par une compagnie du 124^{ème} ne peuvent que s'approcher de ces retranchements sans les occuper. Le bataillon du secteur Droite, a subi toute la journée un bombardement intense : deux sections de mitrailleuses sont envoyées pour le soutenir. Elles ne peuvent passer sous le barrage ; les pièces sont mises hors d'usage par les projectiles. »

Son frère **Guillaume**, soldat au 10^{ème} Régiment du Génie, est fait prisonnier au Bois le Prêtre le 04/07/1915. Il est interné au camp de Landau, près de Karlsruhe, en Allemagne. Les combats du Bois-le-Prêtre se sont déroulés de septembre 1914 à juillet 1915 dans un massif forestier situé à Montauville, à l'Ouest de Pont-à-Mousson. Ils entrent dans le contexte de la *Course à la mer*, dernière étape de la guerre de mouvement sur le front occidental du début du conflit.

La veuve de **Joseph** épousera **Guillaume**, le 26/04/1921 à Villejust. Celui-ci s'établira marchand de matériaux à Orsay.

Jules MARTIN est né à Villejust, le 17/01/1881 au domicile de ses parents à Fretay; **Louis MARTIN** et **Clémence Athalie PRELON**.

Sa fiche matricule de recensement militaire (n° 1661) précise qu'à 20 ans, il est blond, a les yeux gris-vert et mesure 1m64.

Associations, loisirs, culture



Il bénéficie d'un sursis pour « frère au service » (**Albert**). Son autre frère, **Louis**, décèdera le 02/12/1916 à l'hôpital de **Cerisy-Gailly** des suites de blessures de guerre. **Jules** effectue son service militaire au 150^{ème} RI de novembre 1903 à septembre 1904, date à laquelle il est rendu à ses foyers. Il exerce la profession de cultivateur. En 1909, il déménage à Palaiseau, rue de Paris. Réserviste à l'entrée en guerre en août 1914, il est

rappelé sous les drapeaux et sert tout d'abord dans le 36^{ème} RI comme soldat de 2^{ème} classe. Il passe au 39^{ème} RI le 17/01/1916.

Le 10/06/1916, le 39^{ème} RI rejoint en auto le front à Verdun. Le 12, ordre est donné de passer à l'attaque dans le secteur de la ferme de **Thiaumont**. Le 23, un grand mouvement de relève est décidé pour soulager le bataillon de Lignières, en 1^{ère} ligne à **Fleury-devant-Douaumont** depuis plusieurs jours.

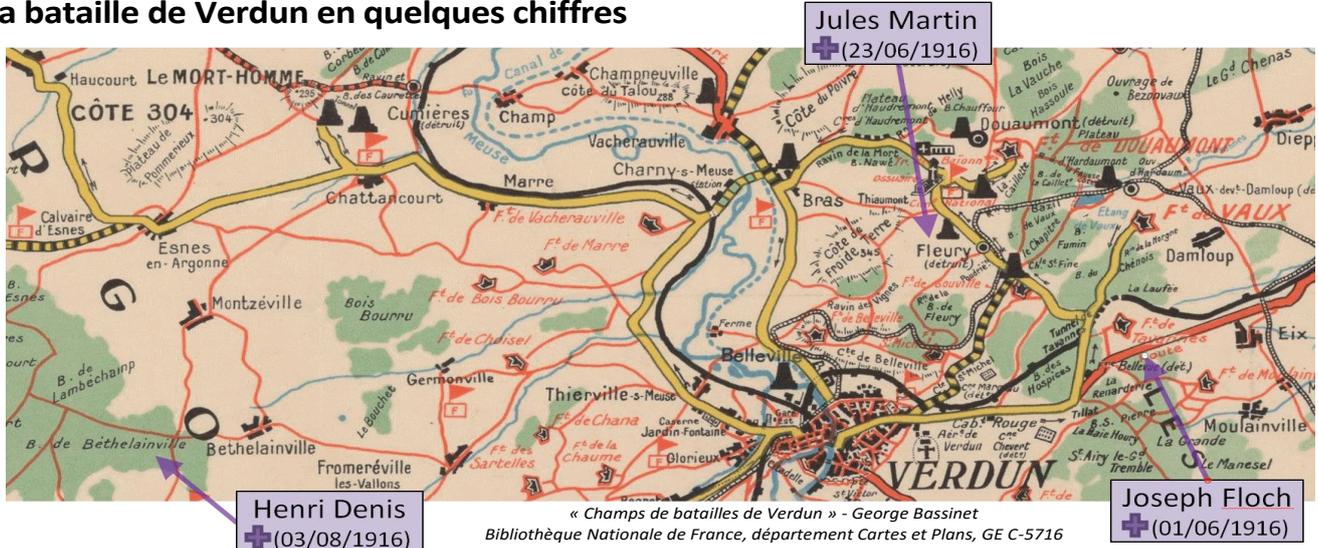
C'est compter sans le déclenchement par les troupes ennemies dans cette même nuit de l'attaque la plus violente et la plus meurtrière jamais lancée par les Allemands à Verdun (plus de 70000 soldats du Kaiser y prennent part). Après la chute du fort de Vaux, le village de Fleury, est devenue la porte d'accès à Verdun pour les Allemands. En présence de Guillaume II lui-même, ce village est alors soumis à une succession de bombardements massifs et d'attaques au gaz. Pour quelques hectares, des combats d'une violence inouïe se succèdent, le village changeant seize fois de main en quelques jours. Le mouvement de relève se révèle une tragédie pour le 39^{ème} RI.

Broyé comme 1260 de ses camarades en cette journée sinistre du 23/06/1916, **Jules MARTIN** est déclaré « disparu ». Son décès sera officialisé par jugement le 4 juin 1921.

De 2000 hommes, le 39^{ème} RI se trouve réduit à moins de 750 survivants. Les Allemands sont définitivement stoppés, ils n'atteindront pas Verdun !

« L'émission de gaz asphyxiants par obus commence vers 20h30. Les masques sont mis. ... Vers 2h30, l'émission de gaz durait toujours. ... le passage entre la redoute 320 et Fleury était constamment battu pendant le jour par des mitrailleuses. ... il avait été constaté la présence dans tous les trous d'obus de fractions appartenant aux 1^{ère} et 2^{ème} compagnies ... En arrivant à Fleury, l'air devenait irrespirable et le Lieutenant Lombard avait fait mettre les masques ... A 3h30, l'émission des gaz cessait, mais était remplacée par un pilonnage des plus violents qui durait jusqu'à 8 heures. ... le médecin chef de service a pu constater de nombreux décès, parmi ceux qui venaient au poste de secours, et même parmi ses brancardiers qui avaient tous une excellente cagoule. La marche avec le masque est des plus pénibles. Les hommes retrouvaient difficilement leur respiration à travers le tampon et le manque d'air frais au visage amène une congestion rapide. ... Le colonel a pu constater en outre que les chefs de section, à travers les lunettes n'arrivaient pas au milieu de la nuit à percevoir le sol sous leurs pieds, ni à reconnaître qui que ce soit. Ils paraissaient aussi éprouvés que leurs hommes. ... le Régiment, au lieu de se trouver échelonné en profondeur, s'est trouvé ramassé au moment de cette terrible attaque, sur un kilomètre de profondeur, entre la redoute 320 et le village de Fleury. Les hommes ont été asphyxiés ou écrasés sous le feu des plus violents qui couvrait cette superficie. » (JMO du 39^{ème} RI)

La bataille de Verdun en quelques chiffres



Durée : **300** jours : 21 février 1916 - 19 décembre 1916. **2,3 millions de combattants** : 1,1 million de Français, 1,2 million d'Allemands. **700 000 victimes** : **300 000 tués ou disparus** : **160 000** Français, **140 000** Allemands. Plus de **400 000 blessés** dont **216 000** Français et **190 000** Allemands. **4.000 pièces d'artillerie** : 1.800 françaises, 2.200 allemandes. **Plus de 50 millions d'obus tirés** : 30 millions allemands et 23 millions français. Les Français tirent en moyenne 100 000 obus par jour. Pour la seule journée du 21 février 1916, il sera tiré 1,1 million obus côté français, 2 millions côté allemand. Un quart des munitions n'aurait pas explosé pendant la bataille. Parfois la terre tremblait plus de **100 kilomètres** à la ronde. L'altitude de la **Côte 304** (petites collines de 300 m, située au nord-ouest de Verdun) a diminué de **7 mètres**. La partie centrale du champ de bataille tient sur **911 ha** (la superficie de la commune de Villejust est de **550 ha**).

9 villages déclarés « morts pour la France » : **Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes et Vaux-devant-Damloup**. Ces villages ne furent jamais reconstruits en raison de la présence trop importante de munitions non explosées et du sol bouleversé et pollué. Cette bataille à *mort*, destinée à *saigner à blanc l'armée française*, a finalement coûté des pertes quasiment identiques dans les deux camps, sans aucun gain territorial. Les trois quarts de l'armée française ont participé à cette bataille. Toutes les familles françaises ont un membre qui « a fait Verdun ». Au 10 mai 1916, **16 000** Croix de Guerre et **45 000** Médaille Militaire ont déjà été décernées depuis le début de la guerre.

Villejustiens ayant participé à la Grande Guerre

Si vous constatez des erreurs ou des omissions, contactez nous.

- (M) Soldat Mort pour la France
 Participation à la bataille de Verdun
 Citation ou décoré de la Croix de Guerre
 Décoré de la Médaille Militaire
 P Prisonnier de Guerre

Explication des sigles du tableau

BCP	Bataillon de Chasseurs à Pied
ETE	Escadron du Train des Equipages
Garde VC	Garde des voies de communication
RA	Régiment d'Artillerie
RAC	Régiment d'Artillerie de Campagne
RACol	Régiment d'Artillerie de Coloniale
RAL	Régiment d'Artillerie de Lourde
RC	Régiment de Cuirassiers
RCA	Régiment de Chasseurs d'Afrique
RCC	Régiment de Chasseurs à cheval
RCP	Régiment de Chasseurs à pied
RG	Régiment du Génie
RI	Régiment d'Infanterie
RIC	Régiment d'Infanterie Coloniale
RIT	Régiment d'Infanterie Territoriale
RT	Régiment du Train
RTA	Régiment de Tirailleurs Algériens
RTG	Régiment Territorial du Génie
RZ	Régiment de Zouaves
SA	Service Auxiliaire de l'Armée

AIDAT	Henri	17 ^{ème} RIT	 P
ARMAND	Emile	105 ^{ème} RAL	 
ARMAND	Jules	4 ^{ème} RCA	
BENOIST (M)	Achille	7 ^{ème} RTA	
BERANGER	Emile Germain	12 ^{ème} RC	
BONNEREAU (M)	Emile	311 ^{ème} RI	
BOURSIER	Arthur	1 ^{er} RIC	
BRUGNON	Eugène Henri	5 ^{ème} RAC	
BRUNET (M)	Louis	78 ^{ème} RIT 3 ^{ème} RG	
CHANSON	Julien	102 ^{ème} RI	
CHARTIER	Louis Léon	3 ^{ème} RACol.	
CHARTIER (M)	Pierre	3 ^{ème} RG	
CHARTIER	Théophile	116 ^{ème} RI	 
CURÉ	Alexandre	17 ^{ème} RIT	
DELVAUX	Augustin	Gardes VC	
DELVAUX	René	1 ^{er} RIC	P
DENIS (M)	Henri	12 ^{ème} RI	
DEROUCK (M)	Alphonse	SA	
DUFOUR (M)	Emile	84 ^{ème} RIT	
DUTARTRE	Albert	40 ^{ème} RAC	  
DUTARTRE	Maurice	28 ^{ème} RI	
ERNU	Octave	62 ^{ème} RA	
FAUCONNIER (M)	Alcide	76 ^{ème} RI	
FAUCONNIER	Charles	1 ^{er} RIC	P

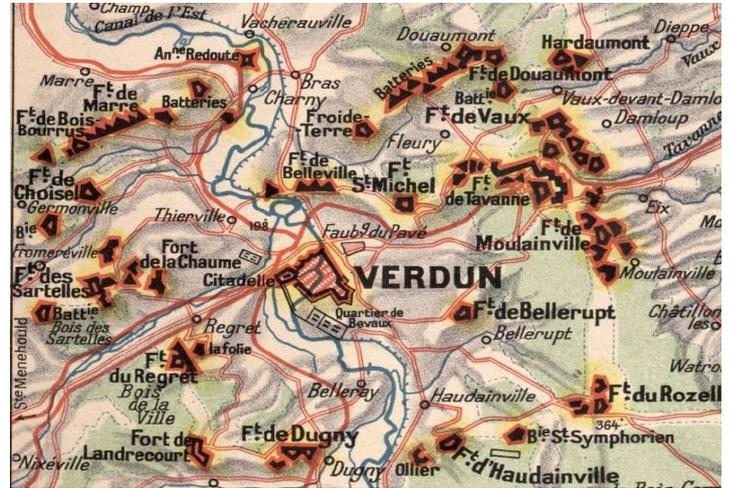
FAUCONNIER	Marcel	103 ^{ème} RI	 
FLOCH	Guillaume	10 ^{ème} RG	P
FLOCH (M)	Joseph	101 ^{ème} RI	 
FOIX	Albert	43 ^{ème} RI	 
FOIX (M)	Edouard	14 ^{ème} RZ	
FOIX	Henri	363 ^{ème} RI	
GALLIEN (M)	Charles	60 ^{ème} RA	
GERMAIN (M)	Jean	?	
GODIN	Emile	21 ^{ème} RI	
GOIX (M)	Arthur	74 ^{ème} RI	
GOIX	Louis Emile	27 ^{ème} RAC	
GOIX (M)	Gustave	5 ^{ème} RI	
GOIX	Louis Henri	120 ^{ème} RAL	 
HEBERT	Alfred	28 ^{ème} RI	
HEBERT	Maurice	39 ^{ème} RI	
HEBERT	Philippe	172 ^{ème} RI	
HOUDIÈRE	François	41 ^{ème} RAC	
JOUANNAUD	Louis Denis	39 ^{ème} RIT	
JOUANNAUD	Marius	28 ^{ème} RI	 
LAMBERT	Henri	79 ^{ème} RI	
LAMBERT	Lucien	Gardes VC	
LAPORTE	Emile	12 ^{ème} RAC	  
LAPORTE	Georges	18 ^{ème} RCC	
LAURY	Raymond	22 ^{ème} RAC	
LECOEUR	Alfred	202 ^{ème} RT	
LECOEUR (M)	Henri	228 ^{ème} RI	
LEGLOAN (M)	Yves	74 ^{ème} RI	
MABILLE (M)	Georges	25 ^{ème} RCP	
MAHIEU	Charles	39 ^{ème} RI	
MAHIEU	Maurice	82 ^{ème} RI	
MANACH	Albert	140 ^{ème} RIT	
MARCERON	Alfred	129 ^{ème} RI	P
MARTIN	Albert	18 ^{ème} RIT	
MARTIN (M)	François	34 ^{ème} RI	
MARTIN (M)	Jules	39 ^{ème} RIT	
MARTIN (M)	Louis	1 ^{er} RTG	  
MAURICE	Louis	24 ^{ème} RI	  
MERCIER (M)	André	46 ^{ème} RAC	 
MERCIER	Ernest	39 ^{ème} RIT	
MERCIER (M)	Jules	24 ^{ème} RI	
MIGNIER (M)	François	4 ^{ème} BCP	
MIGNIER (M)	Louis Albert	94 ^{ème} RI	
MIGNIER (M)	Alexandre	21 ^{ème} RI	
MIGNIER	Pierre Jules	24 ^{ème} RI 42 ^{ème} RI	
MIGNIER	Théodule	23 ^{ème} RIT	
MONCEAU	Gustave	19 ^{ème} ETE	
MOREZ	Alphonse	23 ^{ème} RIT	
PACON	Auguste	115 ^{ème} RAL	
PAPON	Maurice	159 ^{ème} RI	 

Associations, loisirs, culture

PAPON	Robert	146 ^{ème} RI	
		416 ^{ème} RI	
PAQUON	Lucien	18 ^{ème} RIT	
PERRIN (M)	André	134 ^{ème} RI	
PIFFERET	Alfred	33 ^{ème} RIT	
PIFFERET	Eugène	40 ^{ème} RAC	
PRUNE (M)	Jules	96 ^{ème} RI	
RAIDRON	Fernand	115 ^{ème} RI	 
		20 ^{ème} ETE	
RUFFIER	Albert	59 ^{ème} RAC	
		27 ^{ème} RAC	
RUFFIER	Ernest	23 ^{ème} RIC	
RUFFIER (M)	Georges	43 ^{ème} RI	
THAON	Joseph	20 ^{ème} RIT	
THAON (M)	Maurice	172 ^{ème} RI	
THORY	Alexandre	Gardes VC	
THORY	Henri	17 ^{ème} RIT	
THORY (M)	Jules	43 ^{ème} RAC	
		42 ^{ème} RAC	
TISSERAND (M)	Elie Jules	21 ^{ème} RIC	
TREBUILT (M)	Guillaume	28 ^{ème} RI	
VERDIER	Emile	1 ^{er} RG	

VERDIER	Henri	10 ^{ème} RG
		3 ^{ème} RG
		9 ^{ème} RG
VERDIER (M)	Louis	3 ^{ème} RG
VINCENT	Gaston	10 ^{ème} RAC
VINCENT (M)	Honoré	36 ^{ème} RI

Les principaux camps retranchés autour de Verdun



Jn tiers des visages des soldats de Villejust qui sont morts pour la France nous sont connus, aidez nous à retrouver les autres !



Henri DENIS



Alphonse DEROUCK



Emile DUFOUR



Arthur GOIX



Yves LEGLOAN



Jules MARTIN



Louis MARTIN



André MERCIER



André PERRIN



Maurice THAON



Jules THORY

Regards en arrière

6 rue de la Mairie

91140 Villejust

Tél. 06 62 76 88 75

Courriel : asso.villejust@free.fr



© 2016



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES : THÉÂTRE SPECTACLES DE FIN D'ANNEE



THÉÂTRE

A L'ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES

Vendredi 10 et samedi 11 juin à 20h30

Par les ateliers Théâtre enfants

"Où sont passés les personnages ?"

La pièce qui doit se jouer ce soir, est l'histoire du petit chaperon rouge. Mais l'assistante du metteur en scène, a commis quelques erreurs en convoquant les personnages : le petit chaperon rouge est absent, la maman a la grippe, le loup, ce n'est pas le bon loup et en plus il a mangé le chasseur ! Et quand le père Noël, qui a perdu ses chaussures magiques, s'en mêle, ça commence vraiment à se compliquer ! Surtout lorsqu'on apprend qu'il ne s'est jamais lavé les pieds depuis qu'il existe ! Mais chut, ça, il faut que ça reste entre nous.

Suivi de...

"Deux fainéants bien punis !"

Tom et Manu ont inventé une machine à rendre plus intelligent. Ils souhaitent l'utiliser sur eux afin de réussir leur examen de fin d'année. Malheureusement, la machine ne fonctionne pas exactement comme prévu, et Tom et Manu ne vont pas être au bout des leurs surprises.

Vendredi 17 et samedi 18 juin à 20h30

Par les ateliers Théâtre Préadolescents et adolescents

« La crise !... D'ados ! »

Bienvenue au pays de l'adolescence !

L'adolescence est un état intermédiaire entre l'enfance et la maturité. Le mélange est parfois détonnant disait..... ? En tous cas, il avait sûrement une bonne raison pour dire ça !

Vous êtes parents d'adolescents ? Souriez !

Suivi de...

"La véritable histoire du petit chaperon rouge"

C'est enfin leur tour de jouer. Mais comme d'habitude, rien ne se passe comme prévu ! Les comédiens en ont ras les couettes, de jouer des spectacles "gnangnans" avec des petits chaperons et des belles au bois dormant, des grenouilles obèses, des fourmis égoïstes, des marrent et des arbres qui parlent ! Mais il va bien falloir jouer quand même, le public est là, et il ne faut surtout pas le décevoir !

Vendredi 24 et samedi 25 juin à 20h30

Par l'atelier Théâtre adultes

« Qui veut gagner des millions ? »

L'un est un grand P.D.G., odieux et malhonnête ; l'autre est un petit retraité, adorable et intègre.

Ces deux là n'auraient jamais dû se rencontrer. Pourtant les circonstances vont en décider autrement, les obligeant à s'affronter durant vingt-quatre heures.

Qui du méchant P.D.G. au gentil retraité va gagner la bataille ?



Bons spectacles à tous et à très bientôt !

Marie-Astrid - 06 82 97 55 70





FOOTBALL CLUB DE VILLEJUST

L'ECOLE DE FOOT DU FC VILLEJUST OUVRE SES PORTES

Si votre enfant est né(e) dans les années allant de 2002 à 2010
et qu'il a envie de jouer au foot



Alors l'école de foot du FC Villejust lui donne l'opportunité à l'occasion de
ses portes ouvertes de venir s'entraîner au stade de la Poupardière
tous les mercredis

à partir du mercredi 8 juin 2016 et jusqu'au 29 juin de 17 H 30 à 19 H.

L'équipe dirigeante sera ravie de l'accueillir en vue de la saison prochaine.

OSMOZ : SPECTACLE DE DANSE A L'OPERA DE MASSY

OSMOZ présente

TOUTE L'EQUIPE D'OSMOZ ET SES
DANSEUSES VOUS ATTENDENT NOMBREUX

LE 4 JUIN 2016 DES 20H30

(prévoir de venir 1h avant à cause de la sécurité)

Pour vous présenter, sur la très belle
scène de l'Opéra de Massy, le travail de
deux années de danses, de spectacle et
de championnats et un super moment de
convivialité tous ensemble. A très vite...

Brigitte



Venez nombreux soutenir les danseuses de Villejust

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES




ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST



**Le Dimanche 5 Juin
de 15h à 18h**

**Gymnase de
la
Poupardière**

**Poney
(1€ le tour)**

**Confection
de collier de
fleurs**

**Entrée
gratuite
pour tous**



Chamboule-tout

Avec la participation de L'Atelier Créatif

**Buvette
payante**

**Course de
palmes**

**Lancer de
tongs**

**Structure
gonflable**

La valise

Le serveur

Pêche à la ligne



VILLEJUSTYMPIADES

2016

Coloriage





VELO-CLUB DE VILLEJUST

Le jeudi 9 Juin prochain, en soirée, de 19h45 à 21h45
se déroulera sur le territoire de notre commune
notre course cycliste « NOCTURNE DE VILLEJUST- Souv. Leigh Pascoe »

Le circuit empruntera la rue de Fretay, la rue de la Mairie et la route de Nozay.

Le départ et l'arrivée auront lieu en face de la Centrale ERDF.

Nous vous remercions par avance pour votre sportivité et espérons pouvoir compter sur vos encouragements.

Le Vélo-Club.

“ Nocturne de Villejust- Souvenir Leigh PASCOE ”
Jeudi 9 Juin 2016 à VILLEJUST (91)
organisée par le VC Villejust

Catégories	Dossards	Départs	Distances	Tours	Limité à	Prix d'équipe		
4/5/6	19h00	20h00	1h30 + 2 tours		120	Scratch(*)		
Dossards	Sur la ligne d'arrivée, face à la centrale EDF, D59, rue de Fretay à Villejust							
Départs - arrivées	Grande rue à Fretay (pas de stationnement devant les garages du poste EDF qui sont ceux des permanents d'astreinte). Respecter le site.							
Circuit	De 3 Km (nouveau circuit empruntant une partie du circuit de la course du 13 Mars)							
Invitations	Invitations : Course ouverte aux : <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>UFOLEP (3ème cat et GS) et FFC (D3 D4) admis sur invitation</td> </tr> <tr> <td>attention : trois invitations maximum dans la saison</td> </tr> </table>						UFOLEP (3ème cat et GS) et FFC (D3 D4) admis sur invitation	attention : trois invitations maximum dans la saison
UFOLEP (3ème cat et GS) et FFC (D3 D4) admis sur invitation								
attention : trois invitations maximum dans la saison								
Engagements	Auprès de : Monique AMBERT, 12 rue du Dr Rémond, 78730 ST-Arnoult-en-Yvelines Uniquement pour des renseignements Tel : 06.81.15.77.53 – ambert.velo@orange.fr Engagements 4,50 € ; UFOLEP et FFC admis sur invitation : 10 € (attention : trois invitations maximum dans la saison) Engagement postal uniquement et qui ne sera pris en compte qu'avec le règlement Pas d'engagement par téléphone ni par mail. Les engagements jusqu'au <u>lundi 6 Juin midi inclus</u> , seront réservés prioritairement aux licenciés FSGT. Puis dans la limite des places disponibles, prise en compte des demandes d'invitations, puis des engagements arrivés chez l'organisateur le 7 ou le 8 Juin. Les engagements <u>sur place</u> (+ 2 €) ne seront acceptés que jusqu'à la limite de 120 coureurs . Chèques à l'ordre de VC Villejust							

(*) Prix d'équipe sur trois coureurs. En cas d'égalité la place du premier sera déterminante.



LA TROUPE DES ZICOS

Le nouvel épisode des Zicos

« 2016 : Mission Zicos ». C'est ainsi que s'intitule le prochain spectacle Zicorama actuellement en préparation. Cinq concerts auront lieu au **Centre Culturel Jacques Brel de Villebon-sur-Yvette** du vendredi 7 au mardi 11 octobre 2016.

Un an après avoir fêté leurs 10 ans, les Zicos reviennent plus en forme que jamais.

On annonce cette année **12 musiciens** pour accompagner les **30 chanteurs**, un spectacle toujours plus fourni en costumes, décors, vidéos... Et bien sûr des chansons, célèbres, en Français ou Internationales, dans des mises en scène inédites. **Peu d'informations encore ont filtré mais on devrait entendre dans ce spectacle aussi bien du Piaf que du Louane, du Nougaro ou Earth wind and Fire...**

Les places sont en vente, pour vous assurer les meilleures places vous pouvez réserver dès à présent :

Au magasin Auchan Villebon à la billetterie
Par téléphone au 01 76 91 60 55

Toutes les informations sont sur www.zicosite.fr



Associations, loisirs, culture



THÉÂTRE DE LONGJUMEAU ABONNEMENT SAISON 2016/2017

Dans le cadre du partenariat institué entre la commune de Villejust et le Théâtre de Longjumeau, **vous pouvez dès à présent et en priorité souscrire des abonnements à tarifs réduits** pour les spectacles de la prochaine saison culturelle. Bons spectacles !

Le programme d'abonnement pour la saison 2016/2017 est consultable en ligne sur le site du théâtre de Longjumeau [www.theatre-longjumeau.com/Saison 16.17](http://www.theatre-longjumeau.com/Saison_16.17) **Abonnez-vous !**

Quelques exemples à l'affiche...

Réservations : 01 69 09 09 09



THÉÂTRE DE LONGJUMEAU SAISON 16.17

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 06 juin	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 13 juin	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 20 juin	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 27 juin	Lieu non précisé	Annick
Lundi 04 juillet	Lieu non précisé	Michèle

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°427,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

20 juin 2016

Ramassage des encombrants

Vendredi 10 juin 2016

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

